

Séance du mardi 15 février 2022

Date de la convocation: 08/02/2022

Membres en exercice : 15

Présents : 9
Votants: 12

Nbr. vote pour: 12
Nbr. vote contre: 0
Nbr. abstentions: 0

L'an deux mille vingt-deux et le quinze février, le conseil municipal de la commune de VENTALON EN CEVENNES s'est réuni sous la présidence de Pierre-Emmanuel DAUTRY,

Présents : Jean-Claude DAUTRY, Hervé PELLECUER, Loïc JEANJEAN, Daniel MATHIEU, Pierre-Emmanuel DAUTRY, César VERDIER, Frédéric CEBRON, Emilie THISSE, Martin WATERKEYN

Représentés: Camille LECAT, Céline MATHIEU, Muriel SAIZ

Excusés:

Absents: Siméon LEFEBVRE, Adrien RICARD, Olivier CHARTON

Secrétaire de séance: César VERDIER

Objet: Demande de modification de classement de voirie des hameaux de l'Espinas et de la Destourbe en agglomérations - DE_2022_004

Monsieur le Maire expose les problèmes de sécurité routière (vitesse excessive, sortie dangereuse) sur la Route Départementale 35 traversant les hameaux de l'Espinas et de la Destourbe, en raison de l'augmentation des activités humaines et du trafic piéton.

Une modification de classement de cette voirie traversant les hameaux de l'Espinas et de la Destourbe en agglomérations permettrait de donner plus de liberté en terme de limitation de vitesses, d'affichage et de signalétique.

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte la proposition de modification de classement de ces voiries,

DONNE délégation au Maire pour signer tout document afférent.

Le Maire, Pierre-Emmanuel DAUTRY



RF
SOUS PREFECTURE DE FLORAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 21/02/2022
048-200058410-20220215-DE_2022_004-DE